

PROCLERO – Charte éthique

Tout en s'inspirant de ce qu'il y a de meilleur dans la gestion ISR, Proclero renouvelle sa gestion en allant puiser dans la réflexion plus fondamentale de la Doctrine Sociale de l'Eglise et de l'enseignement des papes, en particulier *Caritas in veritate* de Benoît XVI et *Laudato Si* du Pape François. Il appuie aussi sa gestion sur les recommandations de l'Eglise catholique concernant la finance, en particulier l'investissement, et l'économie. C'est pourquoi, à la lumière de l'écologie humaine intégrale et du positionnement de la personne humaine au centre de la vie sociale, économique et financière, la préservation de l'être humain et de sa dignité, la contribution à ses besoins, à son bien et à son épanouissement, s'avèrent prioritaires.

En conséquence, dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, la SICAV sélectionne positivement les entreprises à partir de trois catégories de critères éthiques : les critères éthiques de l'écologie humaine, les critères classiques d'éthique sociale et sociétale, les critères d'une politique d'intégration positive.

1. Proclero utilise les critères éthiques de l'écologie humaine :

- Priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, au bien-être, à la qualité de vie et à l'épanouissement de la personne humaine, y compris dans sa dimension spirituelle. Proclero favorise ainsi les entreprises dont l'activité répond aux besoins vitaux de la personne humaine : alimentation saine, accès à l'eau, logement, éducation, dépendance des personnes âgées, énergies renouvelables respectueuses de l'environnement, traitement des déchets, etc.
- Refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine, de sa naissance à son terme naturel, et à sa dignité. C'est pourquoi, sont exclues du périmètre d'investissement les sociétés qui portent atteinte à la vie humaine, réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires, fabriquent des armements, vendent des jeux d'argent, de la pornographie, du tabac, et favorisent des formes d'esclavage et d'addiction.
- Vigilance sur tout ce qui concerne la recherche médicale et pharmaceutique, les OGM alimentaires, ainsi que sur tout ce qui peut altérer la qualité de l'éducation et de la culture, la vérité de l'information et de la publicité.

2. Proclero utilise aussi les critères classiques d'éthique sociale et sociétale afin de sélectionner des entreprises responsables, respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable. Au-delà des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et ceux habituellement mis sous le nom d'ISR (Investissement socialement responsable) et de RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) que Proclero assume, il s'inspire de la Doctrine Sociale de l'Eglise et de ses apports spécifiques. Une attention particulière est accordée aux critères de respect des droits de l'homme et de la personne humaine, et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- La raison d'être de l'entreprise : vision, valeurs et finalités,
- L'utilité et la qualité des produits et des services,
- La politique des prix et la recherche du juste prix,
- La déontologie professionnelle,
- Les politiques sociales : respect du droit du travail, soutien apporté à la famille, qualité du dialogue social,
- La qualité de la présence dans les pays en développement,
- Les politiques environnementales : impact environnemental,
- La gouvernance : rémunération des dirigeants, relations avec les pouvoirs publics, communication, publicité,
- Le respect des droits de l'homme et de la personne humaine : engagement sociétal,
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion économe des ressources naturelles, gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne, gestion des conflits d'intérêts...
- Respect des droits de l'homme et de la personne humaine ainsi que des droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de la société sur ses territoires d'implantation ...

De manière générale, Proclero n'investit pas dans des obligations d'Etat. Cependant, elle peut se positionner dans des obligations sociales ou vertes, notamment émises par des Etats. Dans ces cas-là, au-delà de l'analyse des projets financés, voici les indicateurs utilisés pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes, qualité de la couverture sociale ...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

3. Proclero développe enfin une politique d'« intégration positive », c'est-à-dire l'élargissement du périmètre analysé à des entreprises de petite ou de moyenne capitalisation, dont le modèle économique apporte une réelle valeur ajoutée en matière humaine, sociale et environnementale.

Ainsi, sont privilégiées :

- Toute initiative innovante en vue d'instaurer davantage d'éthique (par exemple : prise en charge de la dépendance des personnes âgées ou en fin de vie)
- Toute amélioration éthique de l'entreprise (par exemple : transparence dans la politique de rémunération des dirigeants)
- Toute amélioration éthique des outils de pilotage dans l'entreprise (par exemple : mise en place de comités d'éthique)
- Toute mise en œuvre concrète de la Doctrine Sociale de l'Eglise, en particulier le principe de gratuité et la logique du don (par exemple : fondations d'entreprise, mécénat, microcrédit, social business).

Dans le contexte actuel où l'activité financière et économique peine à trouver son sens, la voix de l'Eglise, à travers le bon sens de son enseignement social, devient un point de repère fondamental. Dans cet esprit et en s'appuyant sur ce bon sens, Proclero cherche à investir dans des entreprises qui apportent une contribution au développement de la personne humaine et au service du bien commun.

Cette charte éthique a été approuvée par le Comité Exécutif de Proclero par décision du 9 avril 2019.